

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2020

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Damien COMTE, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH

Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Catherine FERRARI a été désigné secrétaire de séance.

06202020 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 et rappelle que les taux d'imposition votés en 2019 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe Foncière (bâti) : 11,96 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 65,69 %

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation sur 2020 n'est pas nécessaire.

Par 19 voix pour, l'Assemblée décide de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2019. A taux constants, le produit fiscal attendu est de 347 846 € pour cette année.

06212020 - TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2020/2021. Ils restent définis comme suit :

Famille dont le quotient familial est inférieur à 274 €	2,64 €
Famille dont le quotient familial est compris entre 275 € et 547 €	3,12 €
Famille dont le quotient familial est compris entre 548 € et 701 €.....	4,04 €
Famille dont le quotient familial est compris entre 702 € et 1 090€	5,41 €
Famille dont le quotient familial est supérieur à 1 090 €	5,56 €
Occasionnels.....	5,56 €
Famille ne résidant pas sur le territoire de la Commune	5,56 €

06222020 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en

recettes à :

-	FONCTIONNEMENT :	2 522 701.23 €
-	INVESTISSEMENT :	2 093 040.61 €

Le budget reprend les résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser en Investissement. Il est voté par chapitre pour la section de Fonctionnement, par chapitre et opération au niveau de la section d'Investissement.

En Investissement, les principales opérations inscrites au budget 2020 sont les suivantes :

- Aménagement de la Place Carouge,
- Création de deux bureaux à la gendarmerie,
- Extension des réseaux d'électricité,
- Révision PLU,
- Mise en place de containers enterrés sur deux nouveaux points,
- Construction d'un Club house près des terrains de tennis,
- Mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal et de la salle Capitulaire,
- Rénovation de l'éclairage public,

Ces nouveaux investissements seront financés par des subventions à hauteur de 347 608 € (d'autres demandes sont en cours d'instruction) et par des ressources propres.

Les dépenses inscrites en « restes à réaliser » se rapportent à des travaux en cours d'exécution ou terminés en début d'année dont la restructuration de l'Ecole Maternelle, changement des chéneaux de la gendarmerie et l'aménagement de la place du 8 mai.

Par 19 voix pour, le Conseil municipal vote le budget primitif 2020.

06232020 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE PONT DE BEAUVOISIN ISERE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Club de Tennis Pontois, il est prévu de construire un club house près des courts de tennis savoyards. L'enveloppe du projet est estimée à 198 776.25 € HT.

Cette réalisation sera financée à hauteur de 60 % par la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère) et 40 % par la Commune de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie) après déduction du FCTVA et de la subvention versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 20 000 €.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par notre Commune qui lancera la consultation des entreprises et règlera les dépenses. La commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère) versera sa contribution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes.

A cette fin, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure une convention avec la commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère).

**06242020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - SYNDICAT
INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT (SIEGA) -
ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SIEGA pour la compétence Assainissement.

A l'unanimité, ont été élus pour y représenter la commune :

- Délégués titulaires : Christian Berthollier, Damien Comte
- Délégués suppléants : Bernadette Blanc-Drevet, Pascal Lecocq

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire expose :

- Un feu d'artifice devrait être tiré pour le 14 juillet. Une réunion avec les différents acteurs est prévue le 24 juin. Plus d'informations pourront être données après celle-ci.

A NOTER → Suite à la diffusion des conditions à respecter (distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, sens circulation...) pour obtenir une dérogation auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie afin d'organiser cet événement, il a été décidé d'annuler le feu du 14 juillet.)

- La période des soldes d'été a été reportée. L'équipe municipale précédente avait délibéré en faveur de l'ouverture des commerces le premier dimanche des soldes d'été. Ainsi un arrêté modifiant cette date a été pris, soit le dimanche 19 juillet au lieu du 28 juin 2020.
- Le changement d'équipe municipale ne nous permettra pas de distribuer cette année les traditionnels « bons fleur ».
- Le virus du coronavirus nous pousse à revoir l'organisation du repas des anciens qui se tient habituellement à la salle des fêtes. Une réflexion est en cours.
- Des habitants des Salamandres se plaignent de rassemblements nocturnes au city park qui entraînent des nuisances sonores importantes jusqu'à tard dans la nuit. Un arrêté municipal interdisant l'utilisation des jeux et du city park de 21h30 à 8h va être pris dans les prochains jours.

Céline Yacono indique que :

- L'école des Allobroges est rouverte en totalité depuis ce jour. Cette nouvelle rentrée s'est très bien passée, même pour nos petits « maternelle ».
- La commission scolaire remettra à tous les élèves de CM2 une calculatrice en guise de cadeau pour les féliciter de leur passage en 6^{ème}. Cette remise sera clôturée par un petit goûter offert aux enfants, à leur parent mais aussi à l'ensemble des maîtresses pour clore de manière positive cette année scolaire difficile.

Daniel Peyssonnerie explique que :

- Un projet autour du concept DECO D'ART va permettre d'implanter très prochainement dans certaines vitrines vides du centre-ville des œuvres d'art.

Pascal Lecocq rappelle que chaque année l'amicale de la Quiétude organise le traditionnel cochon grillé qui rassemble les résidents, leur famille et les élus qui souhaitent participer. Malheureusement le COVID 19 a contraint la direction de la Quiétude d'annuler cet évènement. Cependant, l'amicale a obtenu leur autorisation pour organiser un moment particulier avec les résidents en fêtant deux trimestres d'anniversaire en présence d'un chanteur.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 21.2020 : Signature d'un marché pour la reprise du pan de bois de la Passerelle des Carmes avec l'entreprise Chardon frères de Saint Pierre d'Entremont
- 22.2020 : Signature d'une convention de mise à disposition de la Maison de l'Amitié entre la commune, l'association de Jumelage et la Communauté de communes val Guiers
- 23.2020 : Signature d'un marché pour le remplacement d'une caméra Place Carouge avec la société Viatch de Maubec

La séance est close à 21h50.

Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

